

Fond National de Péréquation des ressources communales et intercommunales	<p>Les services de la Préfecture de la Haute-Garonne vous ont informé des montants définitifs du FPIC, votre commune est bénéficiaire du FPIC pour la somme de 2148 €, contributrice au FPIC pour la somme de 2072 €. Ces montants définitifs n'étaient pas connus à l'élaboration du budget 2015, il convient donc de modifier les crédits nécessaires à la comptabilisation des opérations selon le modèle suivant :</p> <ul style="list-style-type: none"> - RF c/7325 FPIC (en tant que collectivité bénéficiaire) - 2052 € - DF c/73925 FPIC (en tant que collectivité contributrice) + 572 € - DF c/61522 entretien de bâtiments - 2624 € 	Pour : 7
Admission des créances en non valeur	<p>Sur proposition de Mme la trésorière et suivants la liste établie le 26 novembre 2015, après avoir délibéré, le conseil Municipal à l'unanimité :</p> <ul style="list-style-type: none"> - <u>Article 1</u> : Décide de statuer sur l'admission en créances éteintes des titres de recettes dont les débiteurs ont obtenu un effacement de leurs dettes par jugement du tribunal d'Instance de Saint-Gaudens. - <u>Article 2</u> : Dit que le montant total de ces titres de recettes s'élève à 898.73 €. - <u>Article 3</u> : Dit que les crédits sont inscrits en dépenses au budget de l'exercice en cours de la commune de SAINT-BEAT. 	Pour : 7
Personnel communal	<p>Monsieur le Maire rappelle qu'une prestation sociale sous forme de bon d'achat était allouée aux agents titulaires, non titulaires et bénéficiant de contrats aidés ayant travaillé au moins 6 mois dans la collectivité, d'un montant de 180 € donné chaque année en fin d'année.</p> <p>Cette année, cette prestation sociale, non soumise aux cotisations sociales, sera versée aux agents au mois de décembre sur leur bulletin de salaire.</p>	Pour : 7
Intercommunalité : fusion avec Luchon et Barbazan	Avis au projet de regroupement des Communautés de Communes du Haut-Comminges, de Saint-Béat et du Pays de Luchon en une seule intercommunalité.	Pour : 7
Règlement intérieur salle des associations	<p>Monsieur le Maire rappelle aux membres du conseil municipal que l'inauguration de la Halle aux Grains, nouveau centre culturel de la commune, se tiendra le mercredi 16 décembre 2015 à 18h30. La salle des associations sera donc mise à disposition du public dès janvier 2016. La gestion de la salle, le respect des différentes législations en vigueur, le maintien des bonnes relations entre la ville et les utilisateurs imposent d'établir un règlement général d'utilisation de la salle au profit des associations.</p> <p><u>Dépôt de garantie et caution ménage</u> : Un dépôt de garantie d'un montant de 700€ sera demandé et non encaissé. Il sera restitué une semaine après la remise des clés sauf dégradation, détérioration ou en cas de retenue. Une « caution ménage » de 200€ sera également demandée et restituée lors de l'état de lieux de sortie si l'entretien a été effectué de sorte à laisser les lieux dans un état de propreté identique à l'arrivée.</p> <p><u>Chauffage</u> : Toute tranche de 24 heures entamées est due. Les frais d'électricité se montent à :</p> <ul style="list-style-type: none"> - 15€ par tranche de 24 heures en période d'été (du 1 mai au 30 septembre) - 40€ par tranche de 24 heures en période hivernale (du 01 octobre au 30 Avril) 	Pour 7

Virements de crédits	<p>Sur proposition de Mme la trésorière et suivants la liste établie le 26 novembre 2015, après avoir délibéré, le conseil Municipal à l'unanimité :</p> <p>- <u>Article 1</u> : Décide de statuer sur l'admission en créances éteintes des titres de recettes dont les débiteurs ont obtenu un effacement de leurs dettes par jugement du tribunal d'Instance de Saint-Gaudens. LEYMA Bernadette 42 € JUGMENT DU 16/12/2013 RIVIERE Christelle 856.73 € JUGEMENT DU 30/09/2013</p> <p>- <u>Article 2</u> : Dit que le montant total de ces titres de recettes s'élève à 898.73 €.</p> <p>- <u>Article 3</u> : Dit que les crédits sont inscrits en dépenses au budget de l'exercice en cours de la commune de SAINT-BEAT.</p>	Pour 7
Questions diverses	<p>1/ Prof EPS du collège demande une piste de saut. Une demande a déjà été faite par l'ancien maire auprès du conseil général, pas de réponse. Une demande de subvention sera faite auprès de la jeunesse et des sports et du conseil départemental.</p> <p>2/ CIRPAC : sur la dernière subvention de 10000 € versée, une demande a été faite auprès de la trésorerie afin de voir s'il est possible de récupérer cette subvention. démission de François Xavier Poulaillon CA le 2 octobre à 18 heures Quid de l'appellation de CIRPAC suivre les conclusions du CA.</p> <p>3/ Camping : achat du terrain début octobre</p> <p>4/ Organisation du marché de Noël : soutien de l'Office du Tourisme.</p> <p>5/ 31 octobre : Halloween et gouter salle socio-culturelle</p> <p>6/ Avenue Galliéni, le podium ne sert à rien : le transformer en buvette. L'électricité a été refaite.</p>	

Fin de séance à 19h15.